

**DECLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION
SUR LE GAZ NATUREL (TICGN)**
FACTURÉ (1)
☐

(1) Cocher la case correspondante, selon que le redevable est un fournisseur de gaz ou un consommateur redevable (ayant lui même importé, introduit, extrait ou produit le gaz)

CONSOMMÉ (1)
☐
AU COURS DU TRIMESTRE DE :

du : au :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : Siren :
	Adresse :
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :
B	Représentant : (si le redevable n'est pas établi en France) Siren :
	Adresse :

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C	

LIQUIDATION DE LA TAXE		Quantités en MWh (trois chiffres après la virgule)	Nombre d'utilisateurs
D	Quantités de gaz facturées ou consommées pendant le trimestre		
Quantités exonérées ou non taxées			
E	Usage autre que combustible		
F	Double usage		
G	Fabrication de minéraux non métalliques		
H	Production de produits énergétiques		
I	Production d'électricité		
J	Production ou extraction de gaz naturel		
K	Consommations des particuliers, y compris sous forme collective, livrés directement ou par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur jusqu'au 31/03/2014		
L	TOTAL des quantités exonérées ou non taxées (somme des lignes E à K) en MWh	MWh	

Entreprises grandes consommatrices d'énergie bénéficiaires de l'un des régimes prévu à l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes			
M	Quantités taxables au titre du régime prévu aux alinéas 1 et 2 de l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes arrondies au MWh le plus voisin ⁽¹⁾	MWh	
N	TICGN due à taux réduit : ligne M x 1,19	€	
M'	Quantités taxables au titre du régime prévu à l'alinéa 3 de l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes arrondies au MWh le plus voisin ⁽¹⁾	MWh	
N'	TICGN due à taux réduit : ligne M' x 1,27	€	

O	Quantités taxables à taux plein arrondies au MWh le plus voisin ⁽¹⁾ : ligne D moins (lignes L + M + M')	MWh	⁽¹⁾ La fraction égale à 0,5 est comptée pour 1
P	TICGN due à taux plein : ligne O x tarif de la taxe	€	

Q	TICGN totale due : ligne N + ligne N' + ligne P ⁽²⁾	
	€	

⁽²⁾ La TICGN est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.

ENGAGEMENT DU DECLARANT	
R	Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Signature
	Fait à :
	Le :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette
	Date de réception :		Code taxe :
Virement	N° d'enregistrement :		Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :		N° :
Chèque postal			Montant pris en compte en € :
Mandat			
Numéraire			
Autre moyen de paiement			